

Bulletin d'information sur les pesticides N°2 - Mars 2021

Actualités juridictionnelles



Belgique : PHYTOPHAR Contre Région Wallonne : **Interdit d'interdire les pesticides !**

Le 21 janvier 2021, le Conseil d'Etat de Belgique a [annulé l'arrêté](#) de mars 2017 de la Région wallonne qui interdisait l'usage des herbicides à base de glyphosate sur le territoire de la région. Selon le Conseil d'Etat, l'interdiction des herbicides à base de glyphosate arrêtée par la Région wallonne est trop générale et fixée pour une durée trop longue, ce qui entache l'arrêté d'illégalité.

Cette décision fait suite à un recours du lobby des pesticides, l'Association belge de l'industrie des produits de protection des plantes, Phytophar. C'est la deuxième fois que l'industrie des pesticides fait annuler en justice les efforts de la région wallonne pour réduire l'utilisation de pesticides.

Le gouvernement wallon avait en effet également interdit, en mars 2018, l'utilisation de pesticides contenant des néonicotinoïdes sur son territoire, en

réaction à la décision du gouvernement belge de déroger à l'interdiction européenne des néonicotinoïdes. Le 11 juin 2020, le Conseil d'Etat avait [annulé](#) l'arrêté de la région Wallonne.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)